

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 6 avril 2021 à 19 h par vidéoconférence

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics

Exceptionnellement, et en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

CA21 26 0048

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2021

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2021 à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 26 0049

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseiller débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 09.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 09 et prend fin à 20 h 01.

CA21 26 0050

Adhérer au processus de certification du « Mouvement vélosympathique » mise en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et autoriser le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

ATTENDU QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à adopter un mode de vie actif;

ATTENDU QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour diminuer la dépendance à la voiture et réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité;

ATTENDU QUE la certification « Mouvement vélosympathique » est une valeur ajoutée pour un arrondissement au même titre que les certifications telles que Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des aînés ou Les Fleurons du Québec;

ATTENDU QUE Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au « Mouvement vélosympathique »;

ATTENDU QUE le programme de certification « Mouvement vélosympathique » permet de mettre en valeur les réalisations de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie tout en lui permettant de faire le bilan de ses acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adhérer au processus de certification du « Mouvement vélosympathique » mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec;

D'autoriser le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1217928004

CA21 26 0051

Adopter la Politique d'agriculture urbaine pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Autoriser un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de projets en agriculture urbaine

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter la Politique d'agriculture urbaine de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour assurer la coordination de la mise en œuvre de la Politique d'agriculture urbaine ainsi que le suivi et l'actualisation du plan d'action;

D'autoriser le virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers de 25 000 \$ pour la réalisation de projets en agriculture urbaine;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

Adoptée à l'unanimité.

12.02 1217831004

CA21 26 0052

Autoriser une dépense totale de 349 121,44 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Construction Cappa » d'une somme de 217 948,91 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RMT2021-1) - Appel d'offres public RPPV20-11132-OP (8 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 217 948,91 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RMT2021-1), le cas échéant;

D'accorder à « Construction Cappa », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 217 948,91 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPV20-11132-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 32 692,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 32 692,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, le cas échéant;

D'accorder à « IGF Axiom inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 47 570,91 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RPPS19-11085-OP, le cas échéant;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 14 216,95 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 19-17934, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 4 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1217522002

CA21 26 0053

Approuver les conventions avec les organismes ci-après désignés, pour la période du 6 avril 2021 au 31 mars 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 71 936 \$ toutes taxes incluses (RPPL21-03022-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver les six (6) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers.

Organisme	Projet	Période	Montant
ALPAR (134932)	La Tablée de Jeannette	2021-2022	13 500 \$
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118190) RPPL21-03022-GG	Accorderie et réseau d'échanges et d'entraide	2021-2022	25 000 \$
Carrefour communautaire Montrose inc. (132468)	Rosemont–La Petite- Patrie, j'y vis, j'y vieillis	2021-2022	5 300 \$
Projet collectif en inclusion à Montréal (PCEIM)	Le Libre Espace	2021-2022	15 000 \$
Maisonnette des parents (128573)	Vert demain	2021-2022	8 436 \$
Le Rebond - Ressource alternative en santé mentale dans la Petite-Patrie (575346)	S'intégrer grâce aux activités artistiques et culturelles	2021-2022	4 700\$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'accorder un soutien financier pour un montant total de 71 936 \$ aux organismes désignés ci-dessus, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1218447001

CA21 26 0054

Approuver un projet d'avenant modifiant la convention intervenue avec l'organisme « Nature Action Québec » dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les neuf logements et plus et les ICI (phase 1) et autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers de 61 716,02 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver un projet d'avenant modifiant la Convention initiale avec l'organisme « Nature Action Québec » dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les neuf logements et plus et les ICI (phase 1);

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser la modification de la répartition de la dépense d'un montant maximal de 102 568 \$ déjà autorisée, soit 17 921,04 \$ en 2020 et de 84 646,96 \$ en 2021;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 61 716,02 \$;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

De modifier les modalités d'imputation des dépenses résiduelles du contrat conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1207831006

CA21 26 0055

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 28 février 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 30 janvier au 26 février 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 28 février 2021 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 28 février 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 30 janvier au 26 février 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 28 février 2021 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1213879003

CA21 26 0056

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un service d'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage sur la chaussée pour la saison 2021 aux neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), aux neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal (Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension) un service d'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage sur la chaussée pour la saison 2021, selon les modalités prévues aux offres de service détaillées jointes au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1218476002

CA21 26 0057

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), un service de marquage de la chaussée pour la saison 2021 aux arrondissements d'Anjou, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Lachine, Montréal-Nord et Saint-Laurent de la Ville de Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), un service de marquage de la chaussée pour la saison 2021 aux arrondissements d'Anjou, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Lachine, Montréal-Nord et Saint-Laurent de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1218476003

CA21 26 0058

Autoriser un virement de 400 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour le financement de plusieurs projets d'étude, de conception et de réalisation de voies cyclables de l'équipe Mobilité Active

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 400 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour le financement de plusieurs projets d'étude, de conception et de réalisation de voies cyclables de l'équipe Mobilité Active.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1219096002

CA21 26 0059

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

De confirmer l'engagement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à payer sa part des coûts du projet pour un maximum de 104 987 \$, en sus des dépenses non admissibles;

D'autoriser la directrice de la Direction du développement du territoire et des études techniques à agir au nom de l'Arrondissement et signer la demande ainsi que tout engagement relatif à la demande.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1217522003

CA21 26 0060

Autoriser une dépense additionnelle de 10 750,16 \$, taxes incluses, pour l'ajout de frais reliés à la réalisation du mandat prévu conformément à la résolution CA20 26 0259 du 9 octobre 2020, pour des études de stabilité des sols et l'élaboration des solutions pour des travaux de stabilisation de talus du Bois-des-Pères (RPPS20-09093-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 10 750,16 \$, taxes incluses, pour l'ajout de frais reliés à la réalisation du mandat prévu conformément à la résolution CA20 26 0259 du 9 octobre 2020, pour des études de stabilité des sols et l'élaboration des solutions pour des travaux de stabilisation de talus du parc du Bois-des-Pères le cas échéant;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1217522004

CA21 26 0061

Édicter une ordonnance afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour certains accès de trois ruelles localisées dans l'arrondissement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, art. 3), l'ordonnance numéro 2021-26-006 afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour certains accès de trois ruelles localisées dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1217219001

CA21 26 0062

Édicter une ordonnance - Interdire la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 h à 17 h, du 3 juin au 17 octobre 2021 inclusivement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'interdire la circulation et le stationnement des véhicules routiers, sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, tous les jeudis, vendredis, samedis et dimanches, de 11 h à 17 h, du jeudi 3 juin au dimanche 17 octobre 2021 inclusivement, ainsi que les lundis 6 septembre et 11 octobre 2021;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2021-26-007, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1217624002

CA21 26 0063

Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié)*, exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 6515-6519, rue Alma (lot 2 335 197), de l'obligation de fournir une unité de stationnement - Fonds de compensation de 10 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié)*, l'ordonnance numéro 2021-26-008, jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé aux 6515 à 6519, rue Alma (lot 2 335 197), de l'obligation de fournir une unité de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1215176001

CA21 26 0064

Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié)*, exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 4236, rue Saint-Zotique Est (lot 2 785 334), de l'obligation de fournir quatre unités de stationnement - Fonds de compensation de 40 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié)*, l'ordonnance numéro 2021-26-009, jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 4236, rue Saint-Zotique Est (lot 2 785 334), de l'obligation de fournir quatre unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1215176002

CA21 26 0065

Donner avis de motion et adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) afin d'interdire les enseignes publicitaires et de fixer un délai pour l'enlèvement des enseignes publicitaires sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) afin d'interdire les enseignes publicitaires et de fixer un délai pour l'enlèvement des enseignes publicitaires sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement ».

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) afin d'interdire les enseignes publicitaires et de fixer un délai pour l'enlèvement des enseignes publicitaires sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement »;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1208695006

CA21 26 0066

Recommander au comité exécutif d'édicter deux ordonnances en vertu de l'article 66 du *Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012)*, afin de mettre à jour les conditions d'autorisation de la garde de poules sur le domaine privé ainsi que la garde de poules et de moutons dans le cadre de projets communautaires à des fins d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De recommander au comité exécutif d'édicter deux ordonnances en vertu de l'article 66 du *Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012)*, afin de mettre à jour les conditions d'autorisation de la garde de poules sur le domaine privé ainsi que la garde de poules et de moutons dans le cadre de projets communautaires à des fins d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Un débat s'engage.

Adoptée à la majorité des voix (la conseillère Stephanie Watt enregistre sa dissidence).

40.06 1217831003

CA21 26 0067

Adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148)*, une résolution autorisant le changement d'usage et la transformation du bâtiment situé au 5270, rue de Bellechasse

CONSIDÉRANT l'engagement du promoteur à verser une contribution financière pour la réalisation future de logements sociaux et communautaires qui équivaut à 20 % de l'ensemble des logements construits sur le site, afin de respecter la stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

CONSIDÉRANT l'engagement du promoteur d'offrir 20 % de logements abordables d'initiative privée dans son projet (propriétés abordables), afin de respecter la stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours a eu lieu du 12 au 26 novembre 2020, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en remplacement de l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE 132 commentaires écrits ont été reçus durant cette période;

ATTENDU QU'un second projet de résolution a été adopté lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 10 mars 2021;

ATTENDU QUE des demandes valides de participation référendaire provenant des zones contiguës 0545, 0557, 0565 et 0587 ont été reçues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148), la résolution suivante :

- 1° D'autoriser, pour la propriété située au 5270, rue de Bellechasse (lot 2 788 805) :
 - a) L'agrandissement du bâtiment afin d'y aménager un maximum de 30 logements.
- 2° D'autoriser, dans le cadre des travaux visés au paragraphe 1° :
 - a) Une hauteur maximale de trois étages et de 11,5 mètres;
 - b) L'aménagement d'aucune case de stationnement;
 - c) La démolition du garage;
 - d) L'abattage des arbres apparaissant comme « arbres à abattre » à l'annexe 1 du présent sommaire.
- 3° D'assortir les autorisations prévues aux paragraphes 1° et 2° aux conditions suivantes :
 - a) Préserver le bâtiment existant, mais autoriser sa transformation selon les conditions et les critères applicables;
 - b) Respecter un taux d'implantation maximal de 47 %;
 - c) Aménager un minimum de six logements de trois chambres à coucher;
 - d) N'aménager aucune case de stationnement sur le site du projet;
 - e) Ne pas agrandir le bâtiment au-devant de la façade faisant face à la rue de Bellechasse et son prolongement;
 - f) Utiliser des piliers en béton comme fondation pour une rampe d'accès afin de ne pas nuire au système racinaire des arbres;
 - g) Prévoir que toute excavation pour la construction d'un sentier soit située à une distance de 2 mètres du centre du tronc de tout arbre;
 - h) Aménager un local pour l'entreposage des déchets et du recyclage au rez-de-chaussée du bâtiment;
 - i) Déposer, aux fins de la révision architecturale prévue au paragraphe 4°, un plan de rétention des eaux pluviales, ainsi qu'une stratégie pour la protection des arbres apparaissant comme « arbres à préserver » à l'annexe 1 du présent sommaire;
 - j) Le dépôt d'une garantie monétaire correspondant à 10 % de la valeur estimée des travaux de construction. Cette garantie doit être déposée afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de six mois, et l'achèvement des travaux d'agrandissement du bâtiment, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 24 mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs. Cette garantie visera aussi à assurer le respect de la stratégie de protection des arbres.
- 4° D'assortir les autorisations prévues aux paragraphes 1° et 2° à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie*. Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :
 - a) La transformation du bâtiment existant devra viser la préservation ou la réinterprétation des caractéristiques architecturales de la façade faisant face à la rue de Bellechasse;
 - b) La volumétrie du bâtiment existant devra être perceptible à partir de la rue de Bellechasse;
 - c) La rétention des eaux pluviales sur le site du projet devra favoriser un maximum de percolation des eaux dans le sol et l'irrigation de la végétation;
 - d) Limiter au maximum la minéralisation du site.
- 5° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148) s'appliquent.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 26 0068

Autoriser le dépôt au Conseil municipal du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

De recevoir et de déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1210717001

CA21 26 0069

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction concernant les annexes E et F du règlement 01-279-59 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-279) et le Règlement de lotissement (RCA-99) de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif aux annexes E et F du Règlement 01-279-59 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-279) et le Règlement de lotissement (RCA-99) de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie ».

Adoptée à l'unanimité.

60.02 1215017001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 08.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2021.